

## ÉCOLE MÉNAGÈRE DE CHAUMONT

(Haute-Marne.)

Une école ménagère et professionnelle a été établie à Chaumont, sous les auspices de la Société de patronage des jeunes apprentis, sous ceux du conseil municipal, du conseil général et d'un certain nombre de Dames. Son nouveau local est aujourd'hui, 16, route de Langres.

Le Ministre de l'intérieur, toujours désireux d'encourager les œuvres utiles et particulièrement celles qui s'occupent de l'enfance, lui accorde aussi son appui.

Cette école fonctionne sous la haute direction de Madame Vila, inspectrice départementale de la Haute-Marne et Présidente du Comité administratif.

L'École a pour but spécial de préparer la jeune fille à la vie pratique, en la soumettant à tous les travaux indispensables dans le ménage; elle assure en outre l'apprentissage raisonné d'une profession et permet aux élèves de compléter leur instruction primaire.

Dans l'École ménagère, on s'applique particulièrement à développer toutes les aptitudes des élèves en même temps qu'on les soumet à l'influence bienfaisante d'une éducation vraiment familiale; c'est ainsi qu'avec des habitudes d'ordre, de propreté, d'exactitude, de prévoyance et d'économie, les jeunes filles sont préparées à remplir dignement leur rôle dans toutes les conditions de la vie.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de l'organisation administrative de l'École ménagère; nous nous bornerons à en signaler le programme d'études et de travaux qui est certainement celui que nous souhaiterions voir suivre dans toutes les maisons où sont élevées des jeunes filles destinées à la vie laborieuse.

La direction de l'École ménagère, dans une grande pensée de libéralisme, a ouvert ses classes aux enfants de tous les cultes, et y a reçu des enfants israélites et protestantes.

Les pensionnaires sont généralement catholiques.

Celles des externes pour qui les familles le demandent, sont, avec les pensionnaires, conduites aux instructions religieuses de la paroisse où elles suivent les offices les dimanches et les jours fériés.

La direction s'efforce de faire de ces enfants des femmes chrétiennes, n'ayant pas des pratiques de dévotion exagérées sans fruits pour leur âme, mais telles qu'elles pourront les suivre dans la vie libre et dans leur ménage.

Elle espère leur donner ainsi une force morale plus grande et un soutien dans les peines de la vie.

L'éducation tient la tête du programme et comprend le développement des bonnes mœurs, des vertus domestiques, des devoirs de famille, de société, le respect de soi-même, du droit de chacun, probité, droiture, savoir-vivre.

Nous avons visité plusieurs fois cette école et nous avons été émerveillé de l'intelligence de son fonctionnement.

Les enfants de tout âge, suivant leurs forces, sont tour à tour occupées à tous les travaux du ménage. Les jeunes apprenties font les courses des ateliers avec une surveillante; d'autres vont au marché et font avec la maîtresse ménagère toutes les courses de la maison. Ce qui fait que, quoique élevées dans un internat, elles n'en subissent pas les inconvénients qui sont de les rendre étrangères à la vie réelle et pratique.

Lorsqu'elles rentrent dans leur famille ou qu'elles sont placées par la direction dans des familles de la région, elles sont à l'abri de l'étourdissement que cause la liberté à tant de jeunes filles tenues trop isolées du monde dans lequel elles sont appelées à vivre un jour.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Les jeunes filles sont admises à l'internat de 4 à 13 ans; celles qui sont d'âge scolaire font partie de la classe primaire et y reçoivent l'instruction obligatoire. Ces deux dernières années, quelques-unes ont obtenu leur certificat d'études. A partir de 12 ans, les élèves entrent généralement en classe ménagère et sont plus spécialement exercées au ménage, à la couture, au raccommodage.

Les externes suivant l'âge qu'elles ont atteint sont admises à la classe primaire ou à la classe ménagère; pour cette dernière classe, une assistance de 2 ans est obligatoire. Les élèves peuvent

ensuite entrer dans les divers ateliers de l'école et y poursuivre l'apprentissage raisonné d'une profession spéciale.

L'admission à l'externat pour les deux classes est gratuite moyennant l'adoption des enfants par la Société de patronage ou par la municipalité qui subventionnent l'École dans ce but.

L'admission à l'internat est de préférence réservée pour les enfants assistés de la ville ou du département.

L'effectif des élèves internes et externes est en ce moment d'une soixantaine ; il se complète par quelques orphelines ou enfants moralement abandonnés, adoptés par la Société de l'Union française dont le siège est à Paris.

Le nombre des places est d'ailleurs limité par les dimensions du local et surtout par les ressources de l'École qui proviennent :

De la Société de patronage, subvention annuelle	600 fr.
Il a été de plus accordé ces dernières années à titre de gratification .....	300
Le Conseil général de la Haute-Marne a voté...	600
La municipalité de Chaumont qui avait accordé d'abord 600 fr. et ensuite 1.600 fr. n'a donné pour 1889, que .....	500

Elle se réserve de fixer le chiffre de l'indemnité suivant le nombre d'élèves internes ou externes qu'elle placera à l'établissement. (1)

Monsieur le Ministre de l'intérieur, grâce à la bienveillance de Monsieur Monod, directeur de l'Assistance publique, a bien voulu accorder à l'École ménagère, en 1888, une subvention de 500 francs qui, pour 1889, a été portée à 1.000 francs.

Les cotisations des Dames patronesses de l'œuvre, le modique prix de la pension mensuelle pour les enfants assistés du département, de la ville, du bureau de bienfaisance, constituent le trop modeste budget dont le déficit se comble par une loterie ou une vente de charité qui a lieu au moment de l'Assemblée générale annuelle à laquelle sont invités les membres fondateurs et les membres honoraires.

(1) Nous devons mentionner aussi parmi les bienfaiteurs de l'école ménagère de Chaumont, la Société générale de la protection de l'enfance présidée par l'honorable M. Bonjean, qui a donné l'année dernière une somme de 100 francs en faveur de l'œuvre, à titre d'encouragement.

Cette année en nous donnant personnellement sa généreuse offrande, M. Bonjean nous a fait espérer qu'une visite prochaine à l'école ménagère de Chaumont aurait pour résultat un appui plus complet de la puissante Société qu'il préside.

Cette réunion est un encouragement pour le comité des Dames si dévouées à cette œuvre utile appelée à se développer et à grandir lorsqu'elle sera plus connue, plus appréciée en dehors du cercle restreint qui s'en occupe jusqu'à présent.

L'École ménagère, ouverte depuis le 1<sup>er</sup> avril 1884, a reçu comme élèves internes et externes plus de cent enfants ; par suite de l'âge peu avancé des admissions, 6 seulement ont pu jusqu'ici être placées comme bonnes ou femmes de chambre dans des familles de la région ; 15 sont sorties des ateliers comme ouvrières blanchisseuses, repasseuses, couturières en robes ou en lingerie et gagnent honnêtement leur vie ; 7 ou 8 sont rentrées dans leurs familles.

Par suite de diverses circonstances fâcheuses au point de vue des finances, l'École vient pour la 3<sup>e</sup> fois de changer de local ; elle s'est agrandie et se trouve surtout dans de bien meilleures conditions comme air et espace ; elle dispose d'un grand et beau jardin où les élèves vont être appliquées à ajouter à leur éducation ménagère un peu de culture potagère.

#### PROGRAMME DES TRAVAUX ET DES ÉTUDES

##### 1<sup>re</sup> Section. — Travaux manuels.

*Couture.* — Étude progressive et méthodique des différents points : raccommodages, reprises diverses, points de marque divers avec leurs applications.

Étude des patrons avec application pour la confection de la lingerie et des vêtements à l'usage des élèves.

Étude théorique et pratique de la machine à coudre.

*Tricot.* — Différents points : raccommodage, remmaillage avec leurs applications, bas, gants, chaussettes, etc.

Différents travaux pratiques au crochet.

*Linge.* — Soins à prendre du linge non lavé. Blanchissage du linge, lessive au savon. Emploi et danger de l'abus de l'eau de javelle, du sel d'oseille et des différents produits chimiques employés dans les lessives.

Pliage du linge. Ordre dans lequel il doit être placé dans l'armoire.

Repassage. Linge uni, linge empesé. Étude sur les matières employées pour l'empesage.



2<sup>e</sup> Section. — Ordre, économie domestique.

*Habitation.* — Tenue matérielle; ordre, propreté dans une maison; aérage.

*Cuisine.* — Principaux ustensiles de cuisine, vases en cuivre; précautions à prendre pour les empêcher de s'oxyder.

*Aliments.* — Conseils relatifs à l'alimentation. Pain. Boissons. Choix des viandes. Légumes frais et secs. Laitage. Fruits frais et secs, leur préparation. Conserves alimentaires.

*Habillement.* — Simplicité, bon goût, propreté minutieuse, danger du luxe.

*Hygiène et médecine domestique.* — Hygiène générale de l'habitation, des vêtements, de la nourriture. Hygiène pour chaque âge.

Des maladies les plus communes: moyens de les prévenir, de les soigner.

Désinfectants.

La mère de famille garde-malade. La chambre des malades. Premiers soins à donner avant l'arrivée du médecin en cas d'accidents, d'asphyxie.

Plantes médicinales, leur emploi. Plantes dangereuses.

Remèdes les plus usuels. La petite pharmacie.

*De l'ordre dans la direction d'un ménage.* — Recettes et dépenses. Gains et épargne.

Comptes de ménage. Comptes de fin de mois.

Réserve dans les acquisitions.

Ce que l'on doit entendre par le bon marché.

Économie, prodigalité, avarice.

Nécessaire et superflu.

Achats à crédit. Danger des dettes.

3<sup>e</sup> Section. — Complément d'instruction primaire.

Lectures ayant surtout rapport à l'éducation morale et pratique de la femme et à l'économie domestique. Ces lectures, expliquées et développées, font l'objet d'un compte rendu verbal

ou d'un devoir de rédaction. Cet exercice peut alterner avec des leçons d'écriture, s'il est nécessaire.

Il est donné des leçons complémentaires de grammaire avec applications, d'arithmétique et de calcul mental ainsi qu'un peu de comptabilité. Soit en tout deux heures 1/2 de leçons par jour, sans comprendre les lectures faites aux élèves ou par elles-mêmes, à haute voix, par ordre de tour, durant les travaux à l'aiguille.

Travaux pratiques.

Ménage, cuisine, lavage du linge et des vêtements, raccommodage, repassage, coupe et confection des vêtements usuels.

Le travail de l'École se fait au profit des élèves; elles lavent, raccommodent, repassent leurs objets d'habillement; en outre, s'il y a lieu, pour la 3<sup>e</sup> année qui est facultative, le gain réalisé en travaillant pour les particuliers ou les magasins est placé à la caisse d'épargne au nom de l'enfant.

L'ambition de la Direction serait de pouvoir ouvrir ses portes à un plus grand nombre d'enfants; pour cela, malheureusement, les ressources font défaut.

Le véritable apprentissage raisonné d'un métier de leur choix, ne permet pas de compter beaucoup sur les produits des ateliers, puisque dès qu'elles sont devenues ouvrières habiles elles sont placées ou rendues à leurs familles ou tuteurs.

Le Comité de direction espère que cet exposé sincère du fonctionnement de l'École ménagère et de ses classes annexes ne manquera pas de lui attirer des souscriptions devenues indispensables à son fonctionnement, cette année surtout où les frais de sa nouvelle installation ont été assez considérables. Il invite toutes les personnes qui s'intéressent à l'enfance malheureuse à venir visiter, 16, route de Langres, cet établissement dont le but vraiment moral est de faire de l'éducation préservatrice.

Comte LE COURBE.